Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION COMMUNE D'INTENTION ENTRE LA CONFÉDÉRATION, VAUD ET GENÈVE

Pour un projet d'innovation et de coopération lémanique

Une déclaration commune a été signée aujourd'hui au nom du Conseil fédéral et des gouvernements des cantons de Vaud et Genève afin de fixer le cadre de déploiement du projet de coopération entre l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, l'Université de Genève et l'Université de Lausanne. Les trois gouvernements y manifestent leur volonté de tout mettre en ?uvre pour que soient réunies, d'ici la fin de l'année 2000, les conditions permettant aux trois Hautes écoles de réaliser leur projet.

Ce projet de coopération tend à favoriser une nouvelle distribution des tâches et l'émergence de pôles de compétences dans l'Arc lémanique. Il vise à obtenir la masse critique dans l'enseignement et la recherche et la complémentarité des hautes écoles dans les sciences de la vie et dans les sciences sociales.

Le volet innovation verra le développement d'un pôle de génomique fonctionnelle et d'un pôle de sciences humaines et sociales. Le volet coordination verra le transfert des sections de mathématiques, de physique et de chimie de l'UNIL à l'EPFL, le déplacement subséquent des laboratoires de physique nucléaire et d'astronomie de l'EPFL à Genève, et le regroupement de l'Ecole romande de pharmacie à l'UNIGE.

Dans cette déclaration commune, le Conseil d'Etat vaudois s'engage à maintenir dans le budget de l'UNIL les montants consacrés jusqu'ici aux trois sections de chimie, physique et mathématiques et à les réaffecter progressivement dans le projet. Le Conseil d'Etat genevois s'engage à accueillir l'Ecole romande de pharmacie et les laboratoires de physique nucléaire et d'astronomie. L'Etat de Vaud affectera les sommes dégagées progressivement par les transferts prévus (32.8 millions par année,

à terme) aux pôles du projet. L'Etat de Genève se prononcera quant à lui sur les deux crédits de constructions pour accueillir l'Ecole romande de pharmacie et les Laboratoires de physique nucléaire et d'astronomie de l'EPFL.

Les trois Hautes Ecoles élaboreront d'ici la fin de l'année un document final en précisant aussi les coûts et les financements des différents pôles. Des experts internationaux examineront le résultat de ces travaux et une convention académique réglera les points essentiels, en particulier :

- la définition précise des unités en activité ou à créer pour le pôle de génomique fonctionnelle ;

- la définition précise des unités en activité ou à créer pour les projets du pôle en sciences de l'homme et de la société ;

- les filières et enseignements communs aux trois Hautes Ecoles ;

- la constitution d'un véritable fonds commun de gestion des ressources du projet lémanique.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 30 juin 2000

Christian Pilloud, chef du service des affaires universitaires, DFJ-VD, 021 / 316 35 00 Eric Baier, secrétaire adjoint, affaires universitaires DIP-GE, 022 / 329 24 02 Gérard Escher, Groupement de la science et de la recherche, 031 / 322 68 63

000630 - SAUBIC - Declaration intergouvernementale